

## RÈGLEMENT DU CONOURS

Article 1 : La Maison de l'Europe de la Charente Maritime organise un jeu concours du 27 Février 2023 au 27 Mars 2023, pour marquer la première année de l'antenne Charente Maritime.

Article 2.1 : Le jeu-concours est ouvert à toute personne scolarisée mineure ou majeure au sein d'un établissement scolaire public ou privé sous contrat de la Charente-Maritime (collèges, lycées et MFR).

Article 2.2: Les participants mineurs devront s'inscrire munis de l'autorisation d'un responsable légal.

Article 3.1 : Seules les créations respectant les droits d'auteurs et voisins seront admises.

Article 3.2 : Seuls les dossiers complets seront acceptés.

Article 4 : Le jury élira parmi les photos reçues celles qui sont les plus adaptées au thème "**L'Europe à travers ton regard**".

Catégories : le prix du jury, coup de cœur, prix des jeunes ainsi que le prix de l'imagination / créativité.

Conditions de participation et d'envoi : Ce concours est ouvert à toute personne majeure ou mineure scolarisée, les contributions doivent être individuelles.

Il est nécessaire de nous retourner impérativement [ces documents](#) complétés en pièce jointe du mail contenant votre photo :

- Formulaire d'inscription
- Autorisation de participation signé par un responsable légal(e) si celui-ci est mineur
- Autorisation du modèle si il est présent sur une photo ou d'un responsable légal(e) si celui-ci est mineur
- Autorisation de droit d'auteur (signée par le / la responsable légal(e) si le/la candidat(e) est mineur(e))

Le mail d'envoi de votre photo devra comporter toutes les autorisations, le formulaire d'inscription ainsi que le règlement signé, dans le cas contraire votre participation ne sera pas prise en compte.

L'envoi se fera au mail suivant :

[photoeuropemde17@gmail.com](mailto:photoeuropemde17@gmail.com) avec votre Nom, Prénom, date de naissance, adresse e-mail, établissement et la classe avant le 27 mars 2023, 23h59.

Une seule photo devra être envoyée et ne doit pas avoir été préalablement publiée sur Internet ou ailleurs. Elle doit être unique.

La photo envoyée fera au minimum 1.5 Mo et maximum 7Mo.

Résultats : Les lauréats seront connus avant la fin du mois d'avril et une remise des prix sera organisée le mercredi 26 Avril 2023 de 14h à 17h, salle Aliénor d'Aquitaine Place des Martyrs 17400 Saint-Jean-d'Angély.

Récompenses :

Les gagnants pourront gagner des prix comme un voyage à Bruxelles ou à Strasbourg, une visite privée du Port autonome de La Rochelle, des places pour le Championnat du monde du motocross, un stage photo et de nombreux lots. **Ces prix sont donnés à titre indicatif.**

Signature du participant :

Mention lu et approuvé :

.....

le ..../..../....

**Lien d'accès aux documents**



<https://drive.google.com/drive/folders/1VmRX7m-GyC0GT50VJI3UBt4Es5iDHyJC?usp=sharing>